



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 195-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.295

Déposée le : 08.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 42/2022 du 19 janvier 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Crues 2021 du lac de Bienne : des mesures de protection sont-elles prévues ?

L'été 2021 n'a pas simplement été pluvieux, il a également entraîné des crues extrêmes dans la région du lac de Bienne, où le degré de danger maximal (degré de danger 5) a dû être prononcé. Le lac de Bienne a dû absorber non seulement les pluies qui se sont abattues sur l'Oberland et le long de l'Aar, mais aussi les masses d'eau qui sont tombées presque en même temps dans les régions de Neuchâtel et d'Yverdon et qui ont fait monter le niveau du lac de Neuchâtel. Vu la surabondance des précipitations, ce dernier n'a plus pu jouer son rôle de « bassin de rétention » pour le lac de Bienne. La situation était d'autant plus délicate que de violentes précipitations le long de la Suze ou en aval de l'Aar auraient limité les débits de sortie au niveau du barrage de Port. Fort heureusement, ce scénario ne s'est pas réalisé et le débit de sortie maximal au barrage a pu être augmenté dans une proportion considérable par rapport à ce qui est prévu normalement – après accord des différents cantons touchés. Cela a permis d'abaisser ensuite progressivement le degré de danger en quelques semaines.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il selon le Conseil-exécutif des mesures sur les plans architectural, technique ou autre qui pourraient être mises en œuvre dans le canton de Berne afin qu'une crue du lac de Bienne semblable à celle de l'été 2021 puisse être évitée à l'avenir ?
2. De telles mesures sont-elles à l'étude dans d'autres cantons (notamment ceux de Soleure, d'Argovie et de Neuchâtel) afin que le lac de Bienne, en tant que « goulet d'étranglement hydrologique », puisse être déchargé si nécessaire ?
3. Quelles conclusions les autorités cantonales tirent-elles de la crue du lac de Bienne de 2021 ? Des ajustements au niveau de la régulation des eaux seront-ils effectués (sur le territoire cantonal et dans toute la région de l'Aar) ?

4. Sur l'application ALERTSWISS, l'état des crues était indiqué pour la ville de Berne ainsi que pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et de Soleure. Toutefois, aucune information concernant le lac de Bienne n'était présentée (du moins sur la carte). Comment cela se fait-il ? Et comment peut-on améliorer la communication via ALERTSWISS ?

Réponse du Conseil-exécutif

Les crues de l'été dernier ont provoqué une surcharge sur le système de gestion des eaux de la correction des eaux du Jura. Malheureusement, les crues et les dégâts n'ont pas pu être évités, malgré une régulation rapide et conforme au règlement en vigueur. La régulation efficace et la collaboration avec la Confédération et les autres cantons ont cependant permis d'éviter le pire. Les niveaux les plus élevés jamais constatés depuis 1973 ont été mesurés dans les lacs de Morat, Neuchâtel et Bienne. D'autres régions du canton et de toute la Suisse ont également subi des crues. Le lac de Thoune, comme celui de Bienne, a atteint le degré de danger 5. Au début de l'événement, le reflux du lac de Bienne dans le lac de Neuchâtel via le canal de la Thielle a permis de désemplir le lac de Bienne. Pendant la suite de l'événement, le gigantesque volume d'eau absorbé par le lac de Neuchâtel a néanmoins ralenti la baisse du niveau des trois lacs du pied du Jura. La durée de baisse du niveau de ces derniers est comparable à celle suivant les crues de 2015.

Point 1 : La rétention d'eau en amont du lac de Bienne afin de soulager les lacs du pied du Jura est impossible. Les seuls bassins de rétention situés en amont du lac de Bienne sont les lacs de Brienz et de Thoune. Comme l'a toutefois prouvé l'événement de 2021, le lac de Thoune fait également face à des crues. Afin d'accélérer la baisse du niveau des lacs du pied du Jura, le débit maximal autorisé pour le lac de Bienne a été augmenté de 100 m³/s avec l'accord des cantons concernés et de la Confédération, atteignant un débit total de 750 m³/s. Une augmentation supplémentaire du débit du système de la correction des eaux du Jura est impossible, car les capacités d'écoulement du canal de Nidau-Büren ne le permettent pas. La II^e correction des eaux du Jura est un système global bien équilibré. Des mesures de construction ad hoc influenceraient l'équilibre de tout le système, qui a fait l'objet de négociations entre les cantons et est défini dans un règlement de régulation. Le canal de Nidau-Büren n'est donc pas un goulet d'étranglement. Même s'il était agrandi, sa capacité d'écoulement devrait par exemple être réduite en cas de crue de l'Emme en raison de la condition dite de Murgenthal. Les mesures concernant les crues doivent donc toujours être traitées dans le cadre du système global.

Point 2 : Le système de la II^e correction des eaux du Jura s'étend du lac de Morat à Murgenthal et doit toujours être considéré dans son ensemble. La planification et la réalisation des mesures d'aménagement des eaux dans les années 1960 et 1970 ainsi que l'entretien et la régulation du système se sont toujours faits en collaboration avec les cantons concernés et le sont encore aujourd'hui. Les mesures visant à décharger certaines régions doivent donc toujours être analysées et évaluées dans ce contexte global. Les mesures spécifiques au lac de Bienne doivent être compatibles avec le système dans son ensemble. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les cantons concernés (VD, FR, NE, BE, SO, AG) évaluent l'événement de l'été passé sur le plan technique et cherchent ensemble d'éventuelles améliorations à apporter au système.

Point 3 : D'après les premières évaluations, le système de régulation de la correction des eaux du Jura a fonctionné conformément aux attentes. Dans le système de l'Aar du canton de Berne, les niveaux des lacs de Bienne et de Thoune ont atteint le degré de danger 5. Il n'a pas été possible de répartir ou de retenir les eaux pour décharger le lac de Bienne, car le lac de Thoune

faisait face à des problèmes importants. Des événements comme celui de 2021 peuvent se reproduire à tout moment, c'est pourquoi les mesures de protection contre les crues doivent être poursuivies de manière systématique dans les domaines de la planification et de la construction. Des mesures de protection d'ouvrage doivent être étudiées et mises en œuvre pour les bâtiments et les installations qui sont réputés à risque en cas de crue. L'évaluation de l'événement, menée par l'OFEV, permettra de tirer de plus amples conclusions et éventuellement de découvrir d'autres possibilités d'action. L'évaluation a déjà débuté et se terminera vraisemblablement fin 2022.

Point 4 : Grâce à l'application Alertswiss, la Suisse dispose d'un système de communication bien connu et fréquemment utilisé en cas de catastrophes ou de situations d'urgence. Toutes les autorités du canton de Berne sont libres d'utiliser Alertswiss, via les centrales d'engagement de la police cantonale en cas de déclenchement des sirènes ou via l'Office de la communication (ComBE) du canton de Berne pour les situations revêtant un caractère d'urgence moins élevé. Les communes ainsi que les préfètes et préfets en sont informés. Ils peuvent utiliser ce service et ainsi communiquer des informations. Selon leurs déclarations, les préfètes et préfets n'ont eu recours à aucune prestation d'Alertswiss durant l'été 2021. La communication de la situation de crue sur les lacs de Bienne et de Thoune durant l'été 2021 a été assurée via l'alarme SMS en cas de crue. Par conséquent, toutes les informations n'ont pas été entièrement saisies dans l'application Alertswiss.

La sensibilisation à l'utilisation d'Alertswiss sera améliorée suite aux conclusions tirées des événements de l'été 2021. L'objectif est d'augmenter le nombre d'utilisatrices et utilisateurs qui saisissent les informations pertinentes et d'améliorer la coordination des annonces. Cela permettra ainsi d'assurer à l'avenir la qualité des informations.

Destinataire
– Grand Conseil